

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 31 AOÛT 2021 à 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune.

La convocation a été adressée le 26 août 2021.

**Étaient présents** : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean-Yves PROUST, Fabienne BAUDON, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Laetitia GUARY, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Janine PERROT, Marie-Pierre BOUGREAU, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU.

**Étaient excusés** : Monique MARCHE donne pouvoir à Jean-Yves PROUST, Jean-Claude RICHARD donne pouvoir à François LIARD, Florent MARTIN donne pouvoir à Evelyne DAVID, Christophe BRETON, Natacha DECOURT.

**Secrétaire de séance** : Fabienne BAUDON.  
-----

Madame le Maire propose au conseil municipal le rajout d'un point supplémentaire :

- Adhésion à l'organisme FREDON.

Le conseil municipal accepte le rajout de ce point supplémentaire.

**054/2021 : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2021**

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.**

**055/2021 : Vente d'une parcelle à Val Touraine Habitat sur le terrain des « Deneux »**

Madame le Maire expose que suite à la délibération 047/2021 du dernier conseil municipal, il est nécessaire de la modifier dans les termes suivants : le projet d'aménagement sur le terrain des « Deneux » par Val Touraine Habitat (VTH) se compose de :

- 3 logements locatifs sociaux seniors ;
- 3 logements locatifs sociaux familiaux ;
- 5 terrains à bâtir destinés à l'accession à la propriété privée d'une superficie moyenne de 612 m<sup>2</sup> ;
- 5 autres terrains à bâtir dans une seconde tranche en fonction de la commercialisation de la première.

En plus de la parcelle appartenant à VTH, le projet comprend celles appartenant à la commune situées à l'entrée de l'opération.

Afin de voir le projet se réaliser, Madame le Maire propose de céder les parcelles suivantes à l'euro symbolique :

- BI 539 d'une superficie de 584 m<sup>2</sup> ;
- BI 540 d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup> ;
- XV71 d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la cession des parcelles au prix de l'euro symbolique ;**
- **précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.**

### **056/2021 : Choix du prestataire pour les travaux de voirie – programme 2021**

Monsieur Jean-Yves PROUST, adjoint au Maire en charge de la voirie, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer les travaux de voirie pour le programme 2021. Après avoir choisi 5 entreprises lors du dernier conseil, 4 ont répondu à l'appel d'offre et présentent les devis suivants :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
VERNAT TP	40 024,77	8 004,95	48 029,72
TPPL	49 908,12	9 981,62	59 889,74
COLAS	53 417,12	10 683,42	64 100,54
BELLIN	56 345,81	11 269,16	67 614,97

Monsieur Jean-Yves PROUST propose, après avis de la commission voirie, de retenir la mieux disante soit VERNAT TP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE la proposition de faire effectuer les travaux de voirie par VERNAT TP pour le programme 2021 ;**
- **autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société VERNAT TP ;**
- **les crédits sont inscrits au budget 2021.**

### **057/2021 : Convention avec la CCTVV pour l'installation de l'« Orchestre à l'école »**

Madame Karine LATOUCHE, adjointe au Maire en charge de la jeunesse, expose le projet de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne d'« Orchestre à l'école » piloté par l'École de musique intercommunale.

Pour l'année scolaire 2021/2022, les élèves de CM1 de l'école Raymond Queneau de Saint-Épain bénéficieront de ce projet. L'intervention aura lieu chaque lundi de 13h45 à 16h00 sauf pendant la période des vacances scolaires.

Afin que le projet se réalise dans de bonnes conditions, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux situés sur la commune. Il s'agit des lieux suivants :

- la classe des CM1 et l'algéco dans la cour de l'école ;
- la salle Stéphane Pitard ;
- l'annexe de la bibliothèque ;
- la maison de Pays ;
- la salle des associations ;
- la salle des fêtes.

**Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Karine LATOUCHE, à l'unanimité des membres, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

### **058/2021 : Modification du règlement du Conseil Municipal des Enfants**

Madame Karine LATOUCHE, adjointe au Maire en charge de la jeunesse, informe le Conseil Municipal du besoin de modifier le règlement du Conseil Municipal des Enfants. Après un an d'existence, il apparaît opportun d'ajouter à l'article 9 du règlement le point suivant :

- **Démission : Un enfant est tacitement démissionnaire dès lors qu'il quitte l'école Raymond Queneau.**

La commission jeunesse sollicite l'ajout de ce point au règlement du Conseil Municipal des Enfants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE l'ajout à l'article 9 du règlement du Conseil Municipal des Enfants le fait qu'un enfant est tacitement démissionnaire dès lors qu'il quitte l'école Raymond Queneau.**

### **059/2021 : Demande de subvention**

Madame Fabienne BAUDON, conseillère déléguée en charge de la vie associative fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de l'école Le Couvent de Sainte-Maure de Touraine.

L'école Le Couvent a scolarisé l'an passé, huit enfants résidant à Saint-Épain. De ce fait, elle sollicite une aide sous forme de subvention.

La commission vie associative n'est pas favorable à la demande de subvention de l'école Le Couvent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la demande de subvention de l'école Le Couvent pour l'année scolaire 2021 / 2022.**

### **060/2021 : Accueil de personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'accueil ponctuel au sein des services administratifs et techniques de la commune de personnes condamnées par le Juge, à effectuer soit un Travail d'Intérêt Général (TIG), soit un Travail Non Rémunéré (TNR).

Il s'agit ainsi dans la logique d'une politique visant un développement de réponses éducatives et de réparation de la délinquance, de favoriser l'accueil de ces personnes suivies par le Service d'Insertion et de Probation de l'Indre-et-Loire (SPIP 37).

Le TIG ou TRN est une peine alternative à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur (actuellement de 20 à 400h), effectuée au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction de Tours.

L'employeur de ces personnes demeure le SPIP 37 qui prend en charge les déclarations sociales obligatoires, ainsi que, le cas échéant, les déclarations d'accident de travail.

Ainsi, le TIG et TRN tendent vers trois objectifs :

- sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la collectivité, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales, professionnelles et matérielles ;
- favoriser l'insertion sociale notamment des plus jeunes par son caractère formateur ;
- impliquer la société civile à l'exécution de la peine.

Il est précisé que l'accueil de ces personnes se fera en fonction de l'activité des services, de la compatibilité des fonctions avec le profil de la personne accueillie et de la disponibilité du personnel encadrant désigné à ce titre.

Plus de 338 personnes condamnées par le tribunal judiciaire de Tours à une peine de TIG sont en attente d'un poste faute d'accord des structures habilitées pour les accueillir. A l'échelle nationale, 60% des TIG sanctionnent des délits routiers ; le reste concerne des outrages, des faits de rébellion, de dégradations et de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure à 8 jours.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'accueil des personnes dans le cadre du dispositif Travail d'Intérêt Général et Travail Non Rémunéré ;**
- **autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier dont la demande d'habilitation de la commune pour l'accueil de ces personnes.**

### **061/2021 : Adhésion au FREDON Centre-Val de Loire – année 2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du FREDON Centre-Val de Loire qui sollicite l'adhésion de la commune au titre de l'année 2021.

Le FREDON Centre-Val de Loire est un organisme à vocation sanitaire reconnu, qui intervient dans la prévention et la lutte vis-à-vis des bio agresseurs, espèces invasives et émergentes impactant le végétal.

Le FREDON :

- aide les collectivités à préserver et à gérer leurs espaces publics, ainsi que leur patrimoine végétal ;
- agit en animant des luttes collectives contre les espèces envahissantes ;
- encourage les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires en vue de réduire l'impact sur l'environnement et la santé humaine.

Le besoin de régulation de la population des ragondins présents sur la commune est toujours d'actualité. Adhérer à FREDON Centre-Val de Loire permet d'indemniser les piégeurs dans le cadre de la lutte collective.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2021 est de 0.10 € par habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants auquel peut s'ajouter un abonnement de 100.00 € TTC au programme de lutte contre les nuisibles aquatiques exotiques envahissants (ragondins, rats musqués).

La population de notre commune, selon l'INSEE, est de 1572 pour l'année 2017 - année de référence.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer pour l'année 2021 pour un montant de 257.20 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à adhérer à FREDON Centre-Val de Loire en 2021 pour un montant de 257.20€ TTC (157.20€ pour la part communale et 100.00€ pour le programme de lutte contre les ragondins).**

### Questions diverses :

- La municipalité a signé deux contrats à durée indéterminée pour le personnel de la cantine : Mesdames CHASSELAY Magali et ROBIN Danielle.
- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de remerciement de M. et Mme SMITH suite aux obsèques d'un être cher.
- Madame Marie-Pierre BOUGREAU, conseillère municipale, fait part de la disparition du panneau indiquant la direction de Saint-Épain à « La croix Bodin » suite au broyage du lieu.
- Monsieur Christophe JEANPIERRE BERRAUD, conseiller municipal, informe de la difficulté pour les tracteurs de sortir de la Place du 8 Mai en direction de Sainte-Maure de Touraine à cause des arbres. Il est demandé leur élagage.
- Madame Anne MOLVEAU, conseillère municipale, fait part des remerciements des habitants du lotissement « La Dragonnière » aux agents techniques pour l'entretien des espaces verts.
- Pour rappel, Monsieur Alain IZOPET a constaté l'installation par la mairie des deux panneaux solaires au Galisson.
- Madame le Maire, en tant que présidente du Syndicat du Transport Scolaire du collège de Sainte-Maure de Touraine, explique au Conseil Municipal les raisons du changement d'horaire de la ligne du bus de Saint-Épain pour le collège, en cette rentrée 2021 :  
Une élève résidant à Sorigny entre en 6<sup>e</sup> SEGPA au collège Célestin Freinet de Sainte-Maure de Touraine, collège le plus proche de son domicile. De ce fait, elle bénéficie du bus mis en place par la Région Centre-Val de Loire.  
Madame le Maire rappelle le discours de la Région Centre-Val de Loire sur le temps de trajet moyen d'un élève qui est de 45 min à 1 heure et que les familles ne payent que l'inscription. De plus, l'élève n'ayant pas cours le mercredi, les horaires seront adaptés.
- Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que le bilan thermique de la salle des fêtes, réalisé par la société ENERGIO, sera exposé jeudi 02/09/2021 en Mairie, en présence des adjoints et conseillers délégués.
- Madame le Maire rappelle la fête en l'honneur du doyen de Saint-Épain le 04/09/2021 à 11h30 au parc du Presbytère.
- Monsieur François LIARD, premier adjoint, informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de l'adressage pour l'installation de la fibre optique. L'adressage est terminé, les courriers aux administrés seront transmis d'ici une quinzaine de jours.

De même, Monsieur François LIARD fait part au Conseil Municipal des soucis rencontrés lors de l'installation des poteaux pour l'accueil de la fibre optique. Les travaux ont été stoppés à la demande de la municipalité suite au fait que l'entreprise en charge des travaux installe des poteaux

supplémentaires (à côté de ceux existants pour l'électricité). L'installation de ces poteaux ne se fera qu'avec l'accord de la Mairie. Il est prévu l'enlèvement des poteaux gênants.

- Madame Karine LATOUCHE, adjointe en charge de la jeunesse, indique les dates des événements à venir :
  - 18/09/2021 – 11h00 : fête des mères et des nouveaux habitants au « Jardin du passe muraille » ;
  - 25/09/2021 : Opération nettoyage de la commune avec le Conseil Municipal des Enfants. Trois sites seront nettoyés : le plan d'eau avec le City Stade – la place de la Mairie et des commerçants – les rues de la Mairie au Stade.
- Monsieur Jean-Yves PROUST, adjoint en charge de la voirie informe le conseil municipal des travaux qui se dérouleront au lieu-dit « Les Robineaux » à compter du 07/09/2021. Les travaux consisteront au remplacement d'un dalot défectueux en traversée de chaussée. La circulation sera alternée pour une durée de 5 jours.
- Madame Fabienne BAUDON, conseillère déléguée en charge de la vie associative, annonce au Conseil Municipal la reprise des associations suivantes :
  - « Place O Jeux » tous les vendredis soir à partir de 19h à la salle des associations. RepRise le 17/09/2021 ;
  - « Gym » tous les mardis soir de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes. Reprise le 07/09/2021.

Madame le Maire ajoute que l'association « Gym » a besoin d'inscriptions pour perdurer.

- Madame Janine PERROT, conseillère municipale, nous fait part du mécontentement d'un habitant route de Villeperdue au sujet des travaux d'aménagement de la rue Louis Perrotin. Les chicanes ne font pas ralentir les véhicules qui passent au milieu.

Monsieur Jean-Yves PROUST, adjoint en charge de la voirie apporte la réponse suivante : suite aux travaux d'enrobé réalisés la semaine dernière, l'aménagement de la rue Louis Perrotin (qui était expérimental jusque septembre) sera réétudié en commission Voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 21h30.

**Le Maire,**  
**Florence BOULLIER**

